



BERNER JÄGERVERBAND

FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

Ausbildungskommission * Commission pour la formation

Jegenstorf, décembre 2021/WIE

Notice MB_AK001¹ (applicable à partir du 1^{er} janvier 2022) « Formation de chasse FCB adaptée à partir de 2022/2023 »

En vue du cours 2022/2023, les objectifs de la formation FCB des candidats chasseurs et candidates chasseuses sont adaptés.

La présente notice doit servir de **récapitulatif de tous les travaux pratiques dans la Fédération** mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les obligations en vigueur figurent dans les *Directives sur la formation* et le *Règlement de formation*.

La **formation de base dure deux ans**. Les heures de travail obligatoires à accomplir s'étendent à dessein sur toute la durée de la formation. Le respect des **objectifs minimaux par année de formation** doit être prouvé pour obtenir l'admission à l'examen.

Les heures de travail obligatoires selon le règlement sont inscrites et visées dans le **carnet de contrôle**. Le **visa est apposé le jour même**.

Le contenu du **carnet de contrôle** a été **adapté** en conséquence. La saisie des heures obligatoires à prendre en compte est possible dès réception du carnet de contrôle.

L'ancienne **attestation** qui permettait aux candidats chasseurs et candidates chasseuses définitivement inscrits de participer activement à une chasse dans le cadre d'un groupe, même avant l'ouverture officielle du cours, **au sens de l'article 14 de l'ordonnance de Direction sur la chasse (ODCh)**, est **caduque** avec la nouvelle durée de cours de deux ans.

A. Heures de travail obligatoires « Protection de la faune et chiens de chasse »

Catégorie	Minimum d'heures / catégorie après 2 ans	Année 1	Année 2
Minimum exigé : 80 h en 2 ans			
Sauvetage des faons	10		
Protection de la faune sauvage	10		
Formation des chiens de chasse	10		
Prévention des dommages causés par la faune	5		
Prévention des accidents	5		
Affouragement de secours	0		
		30 h min. au total (catégorie libre)	50 h min. au total (catégorie libre)

¹ Les directives (Formation des candidats chasseurs) ont la valeur contraignante

Daniel Wieland, Président de la Commission pour la formation FCB, Eschenweg 17, 3303 Jegenstorf
Portable: 079 390 86 24, courriel: daniel.wieland67@gmail.com
www.bernerjagd.ch



BERNER JÄGERVERBAND

FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

Ausbildungskommission * Commission pour la formation

B. Sociétés de tir

Minimal exigé	Années 1 & 2
Les sociétés organisent des tirs cynégétiques (=tirs de société) qui sont différents des tirs organisés par la Fédération appelés aussi parcours de chasse. Les deux correspondent à des parcours de chasse. Cette différenciation doit empêcher que les parcours de chasse soient comptés dans les 3 tirs de société obligatoires et vice-versa.	Au moins 3 tirs de chasse

C. Accompagnement de chasse

Minimum exigé	Année 1	Année 2
Au moins 6 accompagnements de chasse en 2 ans (3+3).	Au moins 3 accompagnements	Au moins 3 accompagnements
Seuls les accompagnements de chasse des catégories de patente A, B, C, D et E peuvent être pris en compte ² .		
Accompagnements de chasse accomplis, comme exigé dans au moins 2 catégories de patente différentes.		

D. Responsabilités

Dans la formation pratique, les candidats chasseurs et candidates chasseuses sont proactifs et ont la responsabilité d'aller chercher l'information.

- La **responsabilité** concernant le respect, la mise en œuvre et la réalisation des exigences minimales appartient en principe aux candidats et aux candidates. Les chefs de cours et responsables peuvent vérifier ce point périodiquement dans les carnets de contrôle et les inscriptions qui y sont apportées.
- **Les sociétés et leurs responsables** (tir, protection de la faune, chiens) s'assurent à leur tour que les candidats et candidates sont informés suffisamment tôt des délais, sont invités en temps utile et sont instruits comme il se doit conformément aux contenus du plan d'études.
- De même, les sociétés s'assurent que les candidats chasseurs et candidates chasseuses aient suffisamment de possibilités de fournir les prestations exigées. À cet égard, nous invitons les sociétés à tenir compte du calendrier FCB. Les principales dates à retenir sur le calendrier de la FCB figurent sur le site : <https://www.bernerjagd.ch/fr/aktuelles/termine/alle-termine.html>
- **Les accompagnements de chasse** sont une question de confiance ! Les candidats chasseurs et candidates chasseuses s'assurent eux-mêmes par leur participation régulière aux manifestations de chasse qu'ils ou elles nouent un lien approprié avec les chasseurs avant le début de la chasse. La communauté des chasseurs pour sa part est invitée à répondre avec bienveillance aux questions des candidats chasseurs et candidates chasseuses et à leur apprendre la pratique de la chasse au cours des accompagnements.

²Les accompagnements de chasse avec une autorisation spéciale de tir, s'il s'agit de tirs en enclos, sont possibles mais ne sont pas pris en compte.



BERNER JÄGERVERBAND

FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

Ausbildungskommission * Commission pour la formation

- En cas de **questions** (de la part des candidats et candidates comme des sociétés et des responsables), les responsables de cours compétents apportent volontiers leur aide.

Meilleures salutations

Daniel Wieland
Président de la commission pour la formation
Fédération des chasseurs bernois FCB

Pedro Kuhn
Vice-président de la commission pour la formation
Fédération des chasseurs bernois FCB

Copie par courriel :

- Sociétés / sections, adressé au président (via envois par le secrétariat de la FCB)
- Commission pour la formation FCB
- Comité FCB
- Inspection de la chasse du canton de Berne, adressé à N. Blatter
- Commission d'examen pour chasseurs bernois, adressé à F. Bohren et F. Kölliker